

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 28 juillet 2016 relatif à la conduite à tenir sur le produit face aux anomalies observées sur les carcasses et les viscères dans le domaine du contrôle de la production de viande dans les abattoirs de volailles et de lagomorphes

NOR : AGRG1621795A

Publics concernés : exploitants des établissements d'abattage où le personnel est autorisé à participer aux contrôles officiels de la production de viande de volailles et de lagomorphes et à effectuer, sous l'autorité du vétérinaire officiel, le retrait des carcasses manifestement impropres à la consommation humaine et au tri des sous-produits animaux.

Objet : conduite à tenir face aux anomalies pouvant être rencontrées au contrôle post-mortem sur les carcasses de volailles et de lagomorphes.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent arrêté détaille la liste des anomalies pouvant être rencontrées lors du contrôle post-mortem des carcasses et, pour chacune d'entre elles, la conduite à tenir pour le retrait de la consommation humaine et de tri des sous-produits animaux. Pour chaque anomalie, la conduite à tenir est donnée pour une anomalie unique, en l'absence de toute autre. En cas d'identification d'anomalies multiples, la conduite à adopter sera celle de la gestion du risque majeur.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;

Vu le règlement (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;

Vu le règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 1774/2002 (règlement relatif aux sous-produits animaux) ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 231-4 et D. 231-3-1 ;

Vu le décret n° 2011-2090 du 30 décembre 2011 relatif à la participation du personnel de l'abattoir au contrôle de la production de viande de volailles et de lagomorphes ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 relatif aux conditions sanitaires auxquelles doivent satisfaire les lots de volailles et de lagomorphes en vue de leur abattage pour la consommation humaine ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 relatif à la participation du personnel de l'abattoir au contrôle de la production de viande de volailles et de lagomorphes,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des anomalies observées chez la dinde de chair et, pour chacune d'entre elles, la conduite à tenir vis-à-vis de la carcasse ou des viscères en matière de retrait, total ou partiel, de la consommation humaine et une indication relative au classement des sous-produits animaux issus de ces retraits sont fixées dans l'annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – La liste des anomalies rencontrées chez le poulet de chair et les volailles autres que celles mentionnées dans les articles 1^{er} et 3 à 8 et, pour chacune d'entre elles, la conduite à tenir vis-à-vis de la carcasse ou des viscères en matière de retrait, total ou partiel, de la consommation humaine et une indication relative au classement des sous-produits animaux issus de ces retraits sont fixées dans l'annexe II du présent arrêté.

Art. 3. – La liste des anomalies rencontrées chez les palmipèdes gras et, pour chacune d'entre elles, la conduite à tenir vis-à-vis de la carcasse ou des viscères en matière de retrait, total ou partiel, de la consommation humaine et une indication relative au classement des sous-produits animaux issus de ces retraits sont fixées dans l'annexe III du présent arrêté.

Art. 4. – La liste des anomalies rencontrées chez les volailles de réforme (toutes espèces de volailles maigres) et, pour chacune d’entre elles, la conduite à tenir vis-à-vis de la carcasse ou des viscères en matière de retrait, total ou partiel, de la consommation humaine et une indication relative au classement des sous-produits animaux issus de ces retraits sont fixées dans l’annexe IV du présent arrêté.

Art. 5. – La liste des anomalies rencontrées chez le canard maigre et, pour chacune d’entre elles, la conduite à tenir vis-à-vis de la carcasse ou des viscères en matière de retrait, total ou partiel, de la consommation humaine et une indication relative au classement des sous-produits animaux issus de ces retraits sont fixées dans l’annexe V du présent arrêté.

Art. 6. – La liste des anomalies rencontrées chez la pintade et, pour chacune d’entre elles, la conduite à tenir vis-à-vis de la carcasse ou des viscères en matière de retrait, total ou partiel, de la consommation humaine et une indication relative au classement des sous-produits animaux issus de ces retraits sont fixées dans l’annexe VI du présent arrêté.

Art. 7. – La liste des anomalies rencontrées chez les cailles et, pour chacune d’entre elles, la conduite à tenir vis-à-vis de la carcasse ou des viscères en matière de retrait, total ou partiel, de la consommation humaine et une indication relative au classement des sous-produits animaux issus de ces retraits, sont fixées dans l’annexe VII du présent arrêté.

Art. 8. – La liste des anomalies rencontrées chez le pigeon et, pour chacune d’entre elles, la conduite à tenir vis-à-vis de la carcasse ou des viscères en matière de retrait, total ou partiel, de la consommation humaine et une indication relative au classement des sous-produits animaux issus de ces retraits sont fixées dans l’annexe VIII du présent arrêté.

Art. 9. – La liste des anomalies rencontrées chez le lapin et, pour chacune d’entre elles, la conduite à tenir vis-à-vis de la carcasse ou des viscères en matière de retrait, total ou partiel, de la consommation humaine et une indication relative au classement des sous-produits animaux issus de ces retraits sont fixées dans l’annexe IX du présent arrêté.

Art. 10. – L’arrêté du 9 février 2012 relatif à la conduite à tenir sur le produit face aux anomalies observées sur les carcasses et les viscères dans le cadre du projet pilote dans le domaine du contrôle de la production de viande dans les abattoirs de volailles et de lagomorphes est abrogé.

Art. 11. – Le directeur général de l’alimentation est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général adjoint
de l’alimentation,*
L. EVAÏN

ANNEXES

ANNEXE I

LISTE DES CRITÈRES ET MOTIFS DE RETRAIT CHEZ LA DINDE DE CHAIR

ANOMALIE portant sur	TYPE d’anomalie	NOM DE L’ANOMALIE	CONDUITE à tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
CARCASSE	Odeur	Odeur anormale	RT	Destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l’étendue de l’anomalie	2 ou 3
	Couleur	Carcasse cadavérique	RT		2
		Carcasse saigneuse	RP ou RT	RP si limité au cou RT dans les autres cas	3bi
		Carcasse congestive	RT		2
		Autres anomalies de couleur	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l’étendue de l’anomalie	2 ou 3
	Conformation	Accumulation liquidienne dans la cavité abdominale	RT		2
		Arthrite unique	RP		2
		Arthrites multiples	RT		2
		Cachexie	RT		2

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
		Carcasse gonflée	RT		2
		Gros jabot	RP ou RT	RT si impact sur la carcasse, odeur anormale, lésions associées	2
		Autres anomalies de conformation	RP ou RT	RP si circonscrit	3bi
	Aspect	Ampoule du bréchet	RP	RP de la zone atteinte (uniquement si ampoule non purulente)	3bi
		Lésions cutanées infectées	RP ou RT	RP si lésion circonscrite, peu étendue et sans autre anomalie RT si abcès multiples, si autres anomalies	2
		Anomalie des muscles du bréchet	RP ou RT	RP si lésion unilatérale sans complication RT sinon	3bi
		Déchirures peau-muscle ; cassures osseuses	RP ou RT	Pas de retrait si anomalie mineure RP si anomalie de taille moyenne RT si anomalie étendue	3bi
		Défaut plumaison	RP ou RT	selon étendue du défaut	3bi
		Anomalies liées à l'échaudage	RP ou RT	selon étendue de l'anomalie	3bi
		Anomalies de la tête	RP ou RT	selon décision du vétérinaire officiel	2 ou 3
		Hématomes - Fractures	RP ou RT	en fonction de l'étendue de l'anomalie	3bi
		Souillures d'origine extrinsèque ou intrinsèque	RP ou RT	en fonction de la nature et de l'étendue de la souillure	2 ou 3
VISCERES / CAVITE ABDOMINALE	Aspect	Aérosacculite	RP ou RT	RT si stade aigu ou subaigu avec répercussion sur la carcasse RP (grappe viscérale complète) si subaigu ou chronique, en l'absence d'autres anomalies	2
		Processus tumoral	RP ou RT	RP si localisé RT si multiple ou généralisé	2
		Anomalies de la paroi de la cavité abdominale	RT		2
		Anomalies du tube digestif	RT		2
		Anomalies du foie	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2
		Anomalies du péricarde et du cœur	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2

ANNEXE II

LISTE DES CRITÈRES ET MOTIFS DE RETRAIT CHEZ LE POULET DE CHAIR

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
CARCASSE	Odeur	Odeur anormale	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Couleur	Carcasse cadavérique	RT		2
		Carcasse saigneuse	RP ou RT	RP si limité au cou RT dans les autres cas	3bi
		Carcasse congestive	RT		2

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE à tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
		Autres anomalies de couleur	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Conformation	Accumulation liquidienne dans la cavité abdominale	RT		2
		Arthrite unique	RP		2
		Arthrites multiples	RT		2
		Cachexie	RT		2
		Carcasse gonflée	RT		2
		Gros jabot	RP ou RT	RT si répercussion sur la carcasse, odeur anormale, lésions associées	2
		Autres anomalies de conformation	RP ou RT	RP si circonscrit	3bi
	Aspect	Ampoule du bréchet	RP	RP de la zone atteinte (uniquement si ampoule non purulente)	3bi
		Lésions cutanées infectées	RP ou RT	RP si lésion circonscrite, peu étendue et sans autre anomalie RT si abcès multiples, si autres anomalies	2
		Anomalie des muscles du bréchet	RP ou RT	RP si lésion unilatérale sans complication RT sinon	3bi
		Déchirures peau-muscle ; cassures osseuses	RP ou RT	Pas de retrait si anomalie mineure RP si anomalie de taille moyenne RT si anomalie étendue	3bi
		Défaut plumaison	RP ou RT	RP ou RT selon étendue du défaut	3bi
		Anomalies liées à l'échaudage	RP ou RT	selon étendue de l'anomalie	3bi
		Anomalies de la tête	RP ou RT	selon décision du vétérinaire officiel	2 ou 3
		Hématomes - Fractures	RP ou RT	en fonction de l'étendue de l'anomalie	3bi
		Souillures d'origine extrinsèque ou intrinsèque	RP ou RT	en fonction de la nature et de l'étendue de la souillure	2 ou 3
		Pododermatite	RP	RP des pattes destinées à la consommation humaine ; destination C2 ou C3 selon nature et étendue de la lésion	2 ou 3
VISCERES / CAVITE ABDOMINALE	Aspect	Aérosacculite	RT		2
		Processus tumoral	RP ou RT	RP si localisé RT si multiple ou généralisé	2
		Anomalies de la paroi de la cavité abdominale	RT		2
		Anomalies du tube digestif	RT		2
		Anomalies du foie	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2
		Anomalies du péricarde et du cœur	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2

ANNEXE III

LISTE DES CRITÈRES ET MOTIFS DE RETRAIT CHEZ LES PALMIPÈDES GRAS

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE à tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
CARCASSE	Odeur	Odeur anormale	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Couleur	Carcasse cadavérique	RT		2
		Carcasse saigneuse	RP ou RT	RP si limité au cou RT dans les autres cas	3bi
		Carcasse congestive	RT		2
		Autres anomalies de couleur	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Conformation	Accumulation liquidienne dans la cavité abdominale	RT		2
		Arthrite unique	RP		2
		Arthrites multiples	RT		2
		Cachexie	RT		2
		Lésions associées au gavage	RP ou RT	RP selon l'étendue de l'anomalie	3bi si lésion (s) non infectée (s), 2 si lésion (s) infectées
		Autres anomalies de conformation	RP ou RT	RP si circonscrit	3bi
	Aspect	Lésions cutanées infectées	RP ou RT	RP si lésion circonscrite, peu étendue et sans autre anomalie RT si abcès multiples, si autres anomalies	2
		Déchirures peau-muscle ; cassures osseuses	RP ou RT	Pas de retrait si anomalie mineure RP si anomalie de taille moyenne RT si anomalie étendue	3bi
		Défaut plumaison	RP ou RT	RP ou RT selon étendue du défaut	3bi
		Anomalies liées à la plumaison	RP ou RT	RP ou RT selon étendue de l'anomalie	3bi
		Anomalies de la tête	RP ou RT	selon décision du vétérinaire officiel	2 ou 3
		Hématomes - Fractures	RP ou RT	en fonction de l'étendue de l'anomalie	3bi
		Souillures d'origine extrinsèque ou intrinsèque	RP ou RT	en fonction de la nature et de l'étendue de la souillure	2 ou 3
		Pododermatite	RP	RP des pattes destinées à la consommation humaine ; destination C2 ou C3 selon nature et étendue de la lésion	2 ou 3
VISCERES / CAVITE ABDOMINALE (hors foie)		Aérosacculite	RP ou RT	RT si stade aigu ou subaigu avec répercussion sur la carcasse RP (grappe viscérale complète) si subaigu ou chronique, en l'absence d'autres anomalies	2
		Processus tumoral	RP ou RT	RP si localisé RT si multiple ou généralisé	2
		Anomalies de la paroi de la cavité abdominale	RT		2
		Anomalies du tube digestif	RT		2
		Anomalies du péricarde et du cœur	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
FOIE		Foie gras congestif	RP ou RT	RT de la carcasse et des viscères si impact sur la carcasse RP du foie en totalité si carcasse normale	2
		Hématomes	RP	Retrait de tout ou partie du foie selon le nombre d'hématomes	3bi
		Foie gras sclérosé	RP	Retrait de tout ou partie du foie selon l'étendue de l'anomalie	3bi
		Autres anomalies de couleur du foie gras	RT	Retrait total de la carcasse et des viscères, foie inclus	2
		Défaut d'engraissement du foie	RP	Retrait du foie	3bi

ANNEXE IV

LISTE DES CRITÈRES ET MOTIFS DE RETRAIT CHEZ LES VOLAILLES DE RÉFORME
(TOUTES ESPÈCES DE VOLAILLES MAIGRES)

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
CARCASSE	Odeur	Odeur anormale	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Couleur	Carcasse cadavérique	RT		2
		Carcasse saigneuse	RP ou RT	RP si limité au cou RT dans les autres cas	3bi
		Carcasse congestive	RT		2
		Anomalie de couleur liées à la conduite d'élevage	RP	RP : Retrait de la peau	3bi
		Autres anomalies de couleur	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Conformation	Accumulation liquidienne dans la cavité abdominale	RT		2
		Arthrite unique	RP		2
		Arthrites multiples	RT		2
		Cachexie	RT		2
		Gros jabot	RP ou RT	RT si répercussion sur la carcasse, odeur anormale, lésions associées	2
		Carcasse gonflée	RT		2
		Autres anomalies de conformation	RP ou RT	RP si circonscrit	3bi
	Aspect	Ampoule du bréchet	RP	RP de la zone atteinte. Uniquement si ampoule non purulente	3bi
		Lésions cutanées infectées	RP ou RT	RP si lésion circonscrite, peu étendue et sans autre anomalie RT si abcès multiples, si autres anomalies	2
		Anomalie des muscles du bréchet	RP ou RT	RP si lésion unilatérale sans complication RT sinon	3bi
		Déchirures peau-muscle ; cassures osseuses	RP ou RT	Pas de retrait si anomalie mineure RP si anomalie de taille moyenne RT si anomalie étendue	3bi

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
		Défaut plumaison	RP ou RT	RP ou RT selon étendue du défaut	3bi
		Anomalies liées à l'échaudage	RP ou RT	RP ou RT selon étendue de l'anomalie	3bi
		Anomalies de la tête	RP ou RT	selon décision du vétérinaire officiel	2 ou 3
		Hématomes - Fractures	RP ou RT	en fonction de l'étendue de l'anomalie	3bi
		Souillures d'origine extrinsèque ou intrinsèque	RP ou RT	en fonction de la nature et de l'étendue de la souillure	2 ou 3
		Pododermatite	RP	RP des pattes destinées à la consommation humaine ; destination C2 ou C3 selon nature et étendue de la lésion	2 ou 3
VISCERES / CAVITE ABDOMINALE	Aspect	Aérosacculite	RP ou RT	RT si stade aigu ou subaigu avec répercussion sur la carcasse RP (grappe viscérale complète) si subaigu ou chronique, en l'absence d'autres anomalies	2
		Processus tumoral	RP ou RT	RP si localisé RT si multiple ou généralisé	2
		Anomalies de la paroi de la cavité abdominale	RT		2
		Anomalies du tube digestif	RT		2
		Anomalies du foie	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2
		Anomalies du péricarde et du cœur	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2
		Anomalies de l'appareil reproducteur	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2

ANNEXE V

LISTE DES CRITÈRES ET MOTIFS DE RETRAIT CHEZ LE CANARD MAIGRE

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
CARCASSE	Odeur	Odeur anormale	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Couleur	Carcasse cadavérique	RT		2
		Carcasse saigneuse	RP ou RT	RP si limité au cou RT dans les autres cas	3bi
		Carcasse congestive	RT		2
	Conformation	Accumulation liquidienne dans la cavité abdominale	RT		2
		Arthrite unique	RP		2
		Arthrites multiples	RT		2
		Cachexie	RT		2
		Carcasse gonflée	RT		2
		Autres anomalies de conformation	RP ou RT	RP si circonscrit	3bi
	Aspect	Lésions cutanées infectées	RP ou RT	RP si lésion circonscrite, peu étendue et sans autre anomalie	2

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
				RT si abcès multiples, si autres anomalies	
		Anomalie des muscles du bréchet	RP ou RT	RP si lésion unilatérale sans complication RT sinon	3bi
		Déchirures peau-muscle ; cassures osseuses	RP ou RT	Pas de retrait si anomalie mineure RP si anomalie de taille moyenne RT si anomalie étendue	3bi
		Défaut plumaison	RP ou RT	selon étendue du défaut	3bi
		Anomalies liées à l'échaudage	RP ou RT	selon étendue de l'anomalie	3bi
		Anomalies de la tête	RP ou RT	selon décision du vétérinaire officiel	2 ou 3
		Hématomes - Fractures	RP ou RT	selon l'étendue de l'anomalie	3bi
		Souillures d'origine extrinsèque ou intrinsèque	RP ou RT	en fonction de la nature et de l'étendue de la souillure	2 ou 3
		Pododermatite	RP	RP des pattes destinées à la consommation humaine ; destination C2 ou C3 selon nature et étendue de la lésion	2 ou 3
VISCERES / CAVITE ABDOMINALE		Aérosacculite	RT		2
		Processus tumoral	RP ou RT	RP si localisé RT si multiple ou généralisé	2
		Anomalies de la paroi de la cavité abdominale	RT		2
		Anomalies du tube digestif	RT		2
		Anomalies du foie	RP ou RT	RTsi lésion aiguë RP dans les autres cas	2
		Anomalies du péricarde et du cœur	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2

ANNEXE VI

LISTE DES CRITÈRES ET MOTIFS DE RETRAIT CHEZ LA PINTADE

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
CARCASSE	Odeur	Odeur anormale	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Couleur	Carcasse cadavérique	RT		2
		Carcasse saigneuse	RP ou RT	RP si limité au cou RT dans les autres cas	3bi
		Carcasse congestive	RT		2
		Autres anomalies de couleur	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Conformation	Accumulation liquidienne dans la cavité abdominale	RT		2
		Arthrite unique	RP		2
		Arthrites multiples	RT		2
		Cachexie	RT		2

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
		Carcasse gonflée	RT		2
		Gros jabot	RP ou RT	RT si répercussion sur la carcasse, odeur anormale, lésions associées	2
		Autres anomalies de conformation	RP ou RT	RP si circonscrit	3bi
		Lésions cutanées infectées	RP ou RT	RP si lésion circonscrite, peu étendue et sans autre anomalie RT si abcès multiples, si autres anomalies	2
		Déchirures peau-muscle ; cassures osseuses	RP ou RT	Pas de retrait si anomalie mineure RP si anomalie de taille moyenne RT si anomalie étendue	3bi
		Défaut plumaison	RP ou RT	RP ou RT selon étendue du défaut	3bi
		Anomalies liées à l'échaudage	RT		3bi
		Anomalies de la tête	RP ou RT	selon décision du vétérinaire officiel	2 ou 3
		Hématomes - Fractures	RP ou RT	en fonction de l'étendue de l'anomalie	3bi
		Souillures d'origine intrinsèque ou extrinsèque	RP ou RT	en fonction de la nature et de l'étendue de la souillure	2 ou 3
VISCERES / CAVITE ABDOMINALE	Aspect	Aérosacculite	RT		2
		Processus tumoral	RP ou RT	RP si localisé RT si multiple ou généralisé	2
		Anomalies de la paroi de la cavité abdominale ou de la masse viscérale	RT		2
		Anomalies du tube digestif	RT		2
		Proventricule dilaté	RP		2
		Plages blanches sur le foie	RP ou RT	RT si atteinte d'un autre organe	2
		Foie décoloré	RP		3bi
		Autres anomalies du foie	RP ou RT	RT si atteinte d'un autre organe ou si lésion aiguë RP dans les autres cas	2
		Malformation cardiaque	RP		3bi
		Autres anomalies du péricarde et du cœur	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2

ANNEXE VII

LISTE DES CRITÈRES ET MOTIFS DE RETRAIT CHEZ LES CAILLES

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
CARCASSE	Odeur	Odeur anormale	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Couleur	Carcasse cadavérique	RT		2
		Carcasse saigneuse	RP ou RT	RP si limité au cou RT dans les autres cas	3bi
		Carcasse congestive	RT		2
	Conformation	Accumulation liquidienne dans la cavité abdominale	RT		2

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
		Arthrite unique	RP		2
		Arthrites multiples	RT		2
		Cachexie	RT		2
		Carcasse gonflée	RT		2
		Autres anomalies de conformation	RP ou RT	RP si circonscrit	3bi
	Aspect	Lésions cutanées infectées	RP ou RT	RP si lésion circonscrite, peu étendue et sans autre anomalie RT si abcès multiples, si autres anomalies	2
		Lésions cutanées non infectées	RP ou RT	selon étendue de la lésion	3bi
		Déchirures peau-muscle ; cassures osseuses	RP ou RT	Pas de retrait si anomalie mineure RP si anomalie de taille moyenne RT si anomalie étendue	3bi
		Défaut plumaison	RP ou RT	selon étendue du défaut	3bi
		Anomalies liées à l'échaudage	RP ou RT	selon étendue de la lésion	3bi
		Anomalies de la tête	RP ou RT	selon décision du vétérinaire officiel	2 ou 3
		Hématomes - Fractures	RP ou RT	en fonction de l'étendue de l'anomalie	3bi
		Souillures d'origine extrinsèque ou intrinsèque	RP ou RT	en fonction de la nature et de l'étendue de la souillure	2 ou 3
VISCERES/ CAVITE ABDOMINALE	Aspect	Processus tumoral	RP ou RT	RP si localisé RT si multiple ou généralisé	2
		Anomalies de la paroi de la cavité abdominale	RT		2
		Anomalies du tube digestif	RT		2
		Anomalies du foie	RP ou RT	RT si atteinte d'un autre organe si lésion aiguë RP dans les autres cas	2
		Anomalies du péricarde et du cœur	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2

ANNEXE VIII

LISTE DES CRITÈRES ET MOTIFS DE RETRAIT CHEZ LE PIGEON

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
CARCASSE	Odeur	Odeur anormale	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Couleur	Carcasse cadavérique	RT		2
		Carcasse saigneuse	RP ou RT	RP si limité au cou RT dans les autres cas	3bi
		Carcasse congestive	RT		2
	Conformation	Accumulation liquidienne dans la cavité abdominale	RT		2
		Arthrite unique	RP		2
		Arthrites multiples	RT		2
		Cachexie	RT		2

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
		Carcasse gonflée	RT		2
		Autres anomalies de conformation	RP ou RT	RP si circonscrit	3bi
	Aspect	Lésions cutanées infectées	RP ou RT	RP si lésion circonscrite, peu étendue et sans autre anomalie RT si abcès multiples, si autres anomalies	2
		Déchirures peau-muscle ; cassures osseuses	RP ou RT	Pas de retrait si anomalie mineure RP si anomalie de taille moyenne RT si anomalie étendue	3bi
		Défaut plumaison	RP ou RT	RP ou RT selon étendue du défaut	3bi
		Anomalies liées à l'échaudage	RP ou RT	selon étendue de la lésion	3bi
		Anomalies de la tête	RP ou RT	selon décision du vétérinaire officiel	2 ou 3
		Hématomes - Fractures	RP ou RT	en fonction de l'étendue de l'anomalie	3bi
		Souillures d'origine extrinsèque ou intrinsèque	RP ou RT	en fonction de la nature et de l'étendue de la souillure	2 ou 3
VISCERES/ CAVITE ABDOMINALE	Aspect	Processus tumoral	RP ou RT	RP si localisé RT si multiple ou généralisé	2
		Anomalies de la paroi de la cavité abdominale	RT		2
		Anomalies du tube digestif	RT		2
		Anomalies du foie	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2
		Anomalies du péricarde et du cœur	RP ou RT	RT si atteinte si lésion aiguë RP dans les autres cas	2

ANNEXE IX

LISTE DES CRITÈRES ET MOTIFS DE RETRAIT CHEZ LE LAPIN

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
PEAU, PELAGE	Aspect	Dépilation de la face, des pattes, des oreilles	RP	Retrait partiel des peaux	2
		Paupière rouge, taches rouges à violettes sur les oreilles	RP		2
		Lésions cutanées non infectées	RP à RT	En fonction de l'étendue de la lésion	2
		Lésions cutanées infectées, abcès cutanés	RP à RT	En fonction de l'étendue de la lésion	2
CARCASSE	Odeur	Odeur anormale	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Couleur	Carcasse cadavérique	RT		2
		Carcasse saigneuse	RP ou RT	RP si limité au cou RT dans les autres cas	3bi
		Carcasse congestive	RT		2
		Autres anomalies de couleur	RT	destination sous-produits animaux C2 ou C3 en fonction de la nature et de l'étendue de l'anomalie	2 ou 3
	Conformation	Accumulation liquidienne dans la cavité abdominale	RT		2

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
		Arthrite unique	RP		2
		Arthrites multiples	RT		2
		Ballonnement abdominal	RT		2
		Cachexie	RT		2
		Autres anomalies de conformation	RP ou RT	RP si circonscrit	3bi
	Aspect	Lésions purulentes et abcès	RP ou RT	RP si lésion circonscrite, peu étendue et sans autre anomalie RT si abcès multiples, si autres anomalies	2
		Déchirures peau-muscle ; cassures osseuses	RP ou RT	Pas de retrait si anomalie mineure RP si anomalie de taille moyenne RT si grande taille	3bi
		Hématomes - Fractures	RP ou RT	en fonction de l'étendue de l'anomalie	3bi
		Souillures d'origine extrinsèque ou intrinsèque	RP ou RT	en fonction de la nature et de l'étendue de la souillure	2 ou 3
VISCERES / CAVITE ABDOMINALE	Masses	Masses charnues (tumeurs)	RP ou RT	RP si localisé RT si multiple ou généralisé	2
		Masses avec contenu blanc, granuleux et friable	RP ou RT	RP si un organe ou une partie de la carcasse est touché RT sinon	2
	Anomalies hépatiques	Foie friable	RP		3
		Anomalies de coloration hépatique	RP ou RT	RP RT si d'autres organes sont atteints	2
		Trajets larvaires sur le foie	RP ou RT	RP RT si coque circulaire remplie de liquide sur les intestins ou la cavité péritonéale	2
		Taches blanches	RP		2
		Lésions purulentes et abcès du foie	RP ou RT	RP si l'abcès n'est que sur un organe et est bien circonscrit ; RT si des abcès sont observés en d'autres localisations ;	2
		Autres anomalies d'aspect du foie	RP ou RT	RP RT si d'autres organes sont atteints	2
	Anomalies du tube digestif	Intestins rouges	RT		2
		Intestins dilatés	RT		2
		Poches remplies de liquide en surface des intestins	RT ou RT		2
		Autres anomalies d'aspect du tube digestif uniquement	RP		3
	Anomalies des poumons	Poumons rouges	RP ou RT	RP du poumon RT si un autre organe est touché	2
		Poumons rouges avec des taches de sang	RP ou RT	RP du poumon si seul organe touché RT si un autre organe est touché	2
		Lésions purulentes et abcès du poumon	RP ou RT	RP si l'abcès n'est que sur un organe et est bien circonscrit RT si des abcès sont observés en d'autres localisations	2
		Autres anomalies d'aspect des poumons	RP ou RT	RT si un autre organe est touché RP du poumon si seul organe touché	2

ANOMALIE portant sur	TYPE d'anomalie	NOM DE L'ANOMALIE	CONDUITE a tenir : retrait total (RT) ou partiel (RP)	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	DESTINATION des sous-produits animaux (C2 ou C3)
	Anomalies des reins	Rein de couleur rouge sombre	RP ou RT	RP du rein si seul organe touché ; RT si un autre organe est touché ;	2
		Rein décoloré en peau d'orange	RP ou RT	RP du rein si seul organe touché ; RT si un autre organe est touché	2
	Anomalies de la rate	Rate de couleur anormale	RP ou RT	RP de la rate si seul organe touché RT sinon	2
		Lésions purulentes et abcès de la rate	RP ou RT	RT si lésion aiguë RP dans les autres cas	2
		Rate hypertrophiée	RP ou RT	RP de la rate si seul organe touché RT sinon	2
	Anomalies d'autres viscères	Anomalies de l'appareil reproducteur	RP	RP	2
		Anomalies de la paroi de la cavité abdominale	RT		2
		Anomalies de la vessie	RP ou RT	RP de la vessie si seul organe touché RT sinon	2
		Anomalies du cœur	RP ou RT	RP si inflammation chronique RT sinon	2